



AVOCATS SANS FRONTIERES

France

Là où la défense n'a plus la parole

PLAN D'ACTION 2020



Chers amis,

C'est chaque année une tradition à laquelle nous sacrifions volontiers que celle de la rédaction du plan d'action des douze mois à venir. Douze, comme autant de travaux que ceux qu'accomplît jadis Hercule, parent éloigné de la quête vers la réparation des crimes des hommes et la liberté. Ce ne sont pas douze mais sept travaux que débiteront ou poursuivront les équipes d'Avocats Sans Frontières France en 2020. Parmi ces sept projets, quatre seront de nouvelles actions :

- **JUGE** (*Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre*) au Mali, projet financé par l'Union européenne.
- **ProFOTO** (*Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture*) au Mali, projet financé par le fonds spécial de l'OPCAT (Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la Torture et autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Dégradants).
- **IMPLIC** (*Implication et participation des acteurs pour la protection des droits des personnes privées de liberté*) en Haïti, projet financé par l'union européenne.
- **RECAJUD** (*Renforcement des capacités de la société civile camerounaise pour l'accès à la justice des personnes en détention*) au Cameroun, projet financé par le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE).

Outre la mise en œuvre de ces nouveaux projets, de nombreux projets déjà débutés se poursuivront. Que ce soit au **Nigeria**, auprès des acteurs de la chaîne pénale et des justiciables contre les mauvais traitements et la torture, au **Cambodge**, auprès des femmes survivantes de violences basées sur le genre ou encore en **Grèce**, auprès des demandeurs d'asile, **Avocats Sans Frontières France porte, cette année encore, haut la voix des droits de l'Homme grâce à l'engagement constant et sans faille de ses forces vives.**

Comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent, cette nouvelle année demeure placée sous le signe du renforcement des projets que nous menons de longue date à présent auprès de celles et ceux qui, jetés sur les routes pour des considérations ethniques, religieuses ou politiques ont l'impérieux besoin d'un appui juridique pour faire valoir leurs droits.

Enfin, nous poursuivons ou renforçons notre travail autour de nouvelles thématiques d'intervention au premier rang desquelles il nous paraît essentiel de mentionner la RSE, qui constitue probablement l'un des enjeux majeurs de la décennie à venir dans toutes ses dimensions, et notamment celle de la conjugaison de l'activité économique et de la garantie de l'application des droits humains.

Parce qu'il est nécessaire de continuer d'intervenir « là où la défense n'a plus la parole », nous comptons sur le soutien de tous et de chacun, et notamment sur les instances et représentants de la profession d'avocat, garante s'il en est de la persistance de l'esprit des Lumières, creuset originel des valeurs incarnées par les droits de l'Homme.

A toutes celles et ceux qui témoignent leur soutien à nos actions et nos engagements, nous voulons ici donner l'assurance de notre profonde reconnaissance.



Co-Présidents Avocats Sans Frontières France

Me Vincent Fillola
Me Julien Pourquié Kessas

SOMMAIRE

EDITO	PAGE 2
SOMMAIRE	PAGE 4
HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	PAGE 5

LES PROJETS D'ASF FRANCE



NIGERIA

PROCAT

Lutte contre la torture

PAGE 7

SAFE

Renforcement des capacités des acteurs nationaux et plaidoyer pour mettre fin aux violations graves des droits de l'Homme

PAGE 9



CAMBODGE

MAJC

Mobilisation des Acteurs et Accès à la justice pour les Cambodgiennes

PAGE 15



GRECE

SAMOS LEGAL CENTRE

PAGE 19



MALI

JUGE

Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre

PAGE 11

ProFOTO

Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture

PAGE 13



HAÏTI

IMPLIC

IMPLICation et participation des acteurs pour la protection des droits des personnes privées de liberté

PAGE 17



CAMEROUN

RECAJUD

REnforcement des CAPacités de la société civile camerounaise pour l'accès à la Justice des personnes en Détention

PAGE 20

PERSPECTIVE ASF FRANCE

FORMATIONS ASF FRANCE	PAGE 21
ASF FRANCE & LA FRANCOPHONIE	PAGE 22
CALENDRIER DES EVENEMENTS ASF FRANCE	PAGE 23
ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE	PAGE 24
FAITES UN DON A ASF FRANCE	PAGE 26

Avocats Sans Frontières France est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901. Elle a pour mission de :

- Favoriser l'accès au droit et à une justice équitable pour les personnes vulnérables éloignées de celle-ci, détenues arbitrairement ou torturées
- Défendre toute personne privée d'une défense libre et indépendante ainsi que les défenseurs des droits de l'Homme menacés ou violentés dans l'exercice de leur fonction
- Renforcer la capacité d'agir et l'autonomie des acteurs locaux de la défense et de la promotion des droits de l'Homme (société civile et acteurs du système judiciaire).

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

> 1998

Création d'ASF France par Me François Cantier, Avocat.

Ses membres ont participé au projet fondateur du mouvement Avocats Sans Frontières : « Justice pour tous au Rwanda », aux côtés d'ASF Belgique, en défendant des accusés et victimes du génocide rwandais devant les juridictions de ce pays. Dès 1999, ASF France a contribué à la mise en place d'un nouveau projet de même nature au Burundi.

> 1999 - 2002

Un nouveau projet est initié au Kosovo visait, d'une part, à défendre des kosovars, albanais ou serbes, poursuivis pour crimes contre l'Humanité ou crimes de guerre, et d'autre part, à former les avocats, juges et procureurs aux nouveaux instruments juridiques internationaux en vigueur et enfin de favoriser l'accès à la justice par un système d'aide judiciaire.

> 1999 - 2009

ASF France est présente en Colombie afin de traiter les cas d'avocats menacés ou assassinés en raison de leur exercice professionnel.

> 2004

ASF France est présente au Nigeria et a mis en œuvre deux projets de lutte contre la peine de mort et pour l'éradication de la torture dans les lieux de détention. Plus de 700 cas de victimes de torture ont été pris en charge en 10 ans.

> 2006 - 2009

ASF France a mis en œuvre un projet d'accès au droit par l'installation d'avocats sur tout le territoire cambodgien. Le projet sera reconduit entre 2010 et 2012.

> 2008

ASF France fête ses 10 ans et lance l'Observatoire International des Avocats en Danger.

> DEPUIS 2008

ASF France et ASF Mali ont mis en place un système d'accès à la justice et de défense de personnes injustement détenues, assorti de formations des personnels de la chaîne pénale sur les outils internationaux protecteurs des droits de l'Homme.

> 2009 - 2012

En Afrique francophone, **ASF France a mis en place des formations technique et pédagogique pour les avocats et les défenseurs des droits de l'Homme** de 15 pays différents.

> 2009 - 2016

Au Laos, ASF France assure la formation des élèves-avocats aux outils juridiques protecteurs des droits fondamentaux et à la pratique professionnelle.

> A partir de 2010

ASF France met en place des actions au Cambodge : formation du personnel judiciaire aux outils juridiques internationaux, accès des citoyens au droit et à la justice, et défense des victimes des Khmers rouges devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Depuis 2015, ASF France intervient dans la Province de Battambang et en 2018, un projet de lutte contre les violences basées sur le genre est lancé.

> 2010 - 2014

ASF France et ASF Cameroun ont mis en œuvre un projet consistant à assurer la **défense de personnes vulnérables**, notamment de détenus, accompagné, là encore, de formations des avocats et du personnel judiciaire. Un projet similaire a été mis en œuvre au Mali, entre 2013 et 2015, en partenariat avec ASF Mali.

> 2015

Défense des droits des migrants en France, à Calais, et en Grèce.

> 2017

Me Vincent Fillola et Me Julien Pourquoié Kessas sont élus co-Présidents ; Me François Cantier devient Président d'Honneur.

> 2019

ASF France travaille sur de nouvelles **problématiques**, notamment la lutte contre les **exécutions extrajudiciaires** et les **détentions arbitraires** au Nigeria. Un nouveau projet visant à **soutenir juridiquement les demandeurs d'asile** présents sur l'île de Samos a également été mis en place.

> 2014 - 2016

ASF France a mené un **projet de lutte contre l'Homophobie au Cameroun** permettant à la fois de sensibiliser et/ou de former les médias, les autorités religieuses, les acteurs de la chaîne pénale, la société civile, à la protection des droits des personnes LGBTI, tout en assurant la défense de ces dernières devant les juridictions nationales.

> 2016

ASF France est engagée dans un **projet de défense de femmes et de mineurs incarcérés et victimes de mauvais traitements au Tchad**. Fin 2016, ASF France s'investit dans un projet de soutien aux défenseurs **des droits de l'Homme ivoiriens**, harcelés ou menacés en raison de leur engagement.

> 2018

ASF France fête ses **20 ans** et choisit de renforcer son appui aux acteurs locaux des pays d'intervention (Côte d'Ivoire, Mali, Nigéria, Tchad, Cambodge) et développe son action en direction des publics en situation de vulnérabilité, enfants, femmes et LGBTI.

> 2020

ASF France démarre quatre nouveaux projets : **deux au Mali, un au Cameroun et un en Haïti.**

En parallèle de ces projets, ASF France est également intervenue dans des affaires particulières, en assurant la défense d'accusés ou de victimes, et notamment :

- **2002** : ASF France participe à la défense d'Amina Lawal, jeune femme nigériane condamnée à mort par lapidation pour adultère ; elle sera acquittée en septembre 2003.
- **2005-2007** : défense d'infirmières bulgares et d'un médecin palestinien en Libye.
- **2010** : participation au procès des assassins de Floribert Chebeya, défenseur des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo.
- **2012** : ASF France soutient et travaille avec les avocats pakistanais de Asia Bibi, jeune femme condamnée à mort pour blasphème. Fin 2018, à la suite de l'acquittement et à la libération de Asia Bibi ASF France s'est mobilisée pour venir au secours de son avocat menacé de mort et qui a dû fuir le pays.
- **2018** : ASF France a participé à la mission d'observation du procès dit des « Moria 35 », 35 exilés arbitrairement arrêtés en 2017 dans le camp de Moria en Grèce.

Plusieurs statuts reconnaissent l'importance de notre action : statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU (2004), auprès de l'Union Africaine (2012), et auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF-2005). En 2018, ASF France a été élue à la présidence de la Commission thématique Paix, Démocratie et Droits Humains et à Vice-Présidence de la Conférence des OING.



PROCAT : LUTTE CONTRE LA TORTURE

► DESCRIPTION DU PROJET



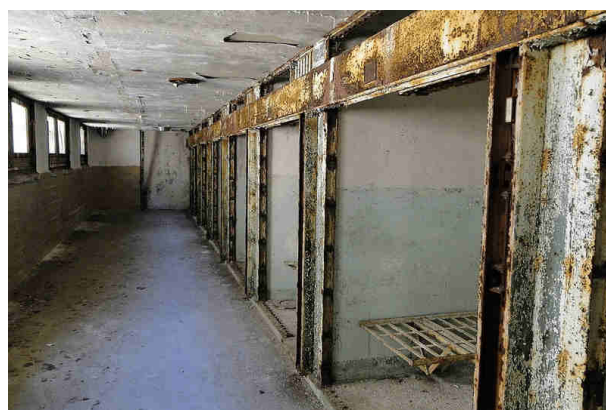
Au Nigeria, malgré les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour réformer la *Special Anti-Robbery Squad* (SARS) et la promulgation d'une loi interdisant les actes de torture en décembre 2017, la torture continue d'être utilisée fréquemment par les agents de sécurité. Dans l'État d'Enugu, des unités de la police ont été accusées d'utiliser la torture comme moyen d'interrogation.

Dans ce cadre-là, ProCAT vise à renforcer et à consolider l'importante intervention entreprise par ASF France dans le cadre de la lutte contre la torture au Nigeria depuis 2009. En 2019, ASF France a pu étendre le projet à 2 nouveaux Etats : Imo et Edo, ce qui a permis d'élargir la portée du projet et atteindre plus de victimes qui ont eu accès aux services d'aide juridictionnelle.

Les préjudices subis par les victimes de torture aboutissant parfois à leur condamnation injuste, le défi principal de l'année 2020 consiste à intégrer la défense des victimes de torture dans les services d'aide juridictionnelle, dans les cas où elles sont poursuivies pour des infractions fondées sur les aveux obtenus sous la torture.

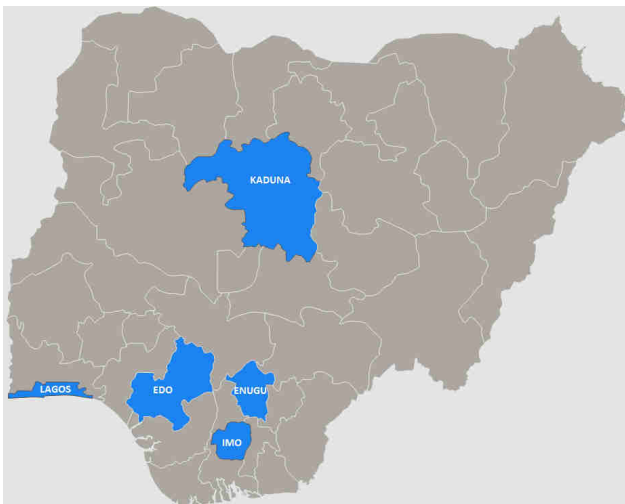
ACTIONS EN 2020 ◀

- Soutien juridique, technique et financier aux avocats participant au projet afin de fournir une aide juridique aux personnes en détention (provisoire) ou condamnées à des peines cruelles
- Identification de cas de torture et de mauvais traitements commis à l'encontre de personnes en détention et de cas de personnes poursuivies pour des infractions fondées sur les aveux obtenus sous la torture
- Service d'aide juridictionnelle fourni par un avocat-relais dans chaque Etat d'intervention
- Engagement de recours hiérarchiques ou judiciaires contre les auteurs d'actes de torture
- Enregistrement de tous les dossiers traités pour fournir des données statistiques sur la nature des cas, les actions en justice engagées et les décisions rendues par la Cour
- Actions de communication sur la visibilité des actes de torture afin de les réduire
- Rencontre avec les autorités étatiques pour sensibiliser au respect des lois contre la torture



► RÉSULTATS ATTENDUS

- 60 cas de torture et de mauvais traitements seront identifiés et suivis auprès des Cours nationales et régionales (CEDEAO)
- 15 cas de personnes poursuivies sur la base d'aveux obtenus sous la torture seront traités
- Les victimes de torture et de mauvais traitements bénéficieront d'une assistance juridique et judiciaire. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux mineurs en détention
- Des peines seront prononcées contre les auteurs d'actes de torture et de mauvais traitements
- La population est informée de ses droits et sait où s'adresser pour dénoncer des cas de torture



► OBJECTIFS

- Contribuer à la réduction des actes de torture de toute la chaîne judiciaire
- Améliorer l'accès à la justice et aux services juridiques pour les victimes de torture
- Renforcer les connaissances et compétences des autorités judiciaires
- Promouvoir une meilleure connaissance et application des principes de la Convention des Nations Unies contre la Torture (UNCAT)

► LES PARTENAIRES ET BAILLEURS

La Commission Nationale des Droits de L'Homme (NHRC) et le Barreau nigérian (National Bar Association - NBA) avec le soutien financier du Fonds de Contributions Volontaires des Nations Unies pour les Victimes de la Torture (UNVFVT), qui appui le projet depuis 2014.





SAFE :

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS NATIONAUX ET PLAIDOYER POUR METTRE FIN AUX VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME

DESCRIPTION DU PROJET

La torture, les mauvais traitements, la détention arbitraire et les exécutions extrajudiciaires sont des pratiques couramment utilisées par les représentants de l'État au Nigeria.

Le personnel de police procède régulièrement à des exécutions sommaires de personnes accusées ou soupçonnées de crime, utilise la torture comme principal moyen d'enquête et pratique l'extorsion de manière quasi systématique. De plus, les agences de sécurité de l'État recourent également à des détentions arbitraires, souvent justifiées par la lutte contre le groupe Boko Haram et qui sont également utilisées contre les défenseurs des droits de l'Homme, des dirigeants d'organisations de la société civile ou des journalistes, en violation de la loi nationale sur la liberté de l'information.

La torture par des policiers ou d'autres services de sécurité de l'État est également un problème majeur et des "chambres de torture", salles spéciales où les suspects sont torturés pendant leur interrogatoire, ont été identifiées dans des sections de police de divers États. L'impunité de ces actions conduit à une absence de confiance de la population nigériane dans la capacité de la police à les protéger, car elle est perçue comme l'ennemie du peuple.



ACTIONS EN 2020

- **Formation de la police et d'autres organismes de sécurité de l'État** sur les meilleures pratiques en matière de droits de l'Homme.
- **Sessions de renforcement des capacités** des Organisations de la Société Civile (OCS) travaillant sur les droits de l'Homme et les journalistes sur l'utilisation des mécanismes non juridictionnels, la documentation des cas, le plaidoyer, la communication et le suivi juridique.
- **Assistance juridique** menée par des avocats qualifiés pour plaider, devant les tribunaux nationaux et régionaux, les cas de violations graves des droits de l'Homme commises par les agences de sécurité de l'État.
- **Pétitions aux organes internationaux des droits de l'Homme** sur des cas symboliques de violations graves des droits de l'Homme.
- **Tables rondes** avec les agences de sécurité de l'État, les OSC, les Ministères concernés et la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) pour échanger autour des meilleures pratiques et expériences, formuler des recommandations et proposer des solutions aux violations graves des droits de l'Homme.
- **Création d'espaces de concertation entre la police et des OSC** pour définir des stratégies afin d'améliorer le respect des droits de l'Homme par la police.
- **Actions de plaidoyer** auprès des responsables des agences de sécurité de l'État et des acteurs clés du système judiciaire au niveau national et au niveau des États fédérés.
- **Sensibilisation des populations** sur les violations graves des droits de l'Homme commises par les agences de sécurité de l'État, la lutte contre l'impunité et les droits des victimes de ces violations.

► RÉSULTATS ATTENDUS

- Renforcer la promotion et le respect des droits de l'Homme au Nigéria dans les situations où les personnes sont le plus menacées, en protégeant leur dignité humaine
- Contribuer à mettre fin aux violations graves des droits de l'Homme (torture, mauvais traitements, détention arbitraire et exécutions extrajudiciaires) perpétrées en toute impunité par les services de sécurité des États de Kaduna, Enugu et Lagos



► OBJECTIFS

- Renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions en cas de violations graves des droits de l'Homme commises par les services de sécurité de l'État
- Les organismes de sécurité de l'État sont tenus responsables des violations graves des droits de l'Homme et les victimes obtiennent réparation grâce au renforcement du programme d'aide juridique *pro bono* du Barreau nigérian (NBA)
- Des actions de plaidoyer visant à influencer les politiques publiques, les attitudes sociales et les processus politiques concernant les violations graves des droits de l'Homme par les agences de sécurité de l'État sont mises en œuvre



► LES PARTENAIRES ET BAILLEURS

Le Barreau nigérian (National Bar Association - NBA) et l'Organisation Carmélite pour l'Intérêt des Prisonniers (CAPIO) avec le soutien financier de l'Union Européenne.



Carmelite
Prisoners'
Interest
Organization
(CAPIO)





JUGE : JUSTICE POUR LES SURVIVANTES DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

► DESCRIPTION DU PROJET

JUGE est le fruit de l'étroite collaboration et des analyses effectuées par ASF France, ASF Mali et *Women in Law & Development in Africa (WiLDAF)*, aboutissant à la définition d'une stratégie d'intervention pour la lutte contre l'impunité au Mali pour les cas de violences basées sur le genre (VBG). Il en ressort que les VBG constituent un phénomène d'ampleur nationale reconnu par l'Etat et ses partenaires. Selon ONU FEMMES, plus de 35% des femmes maliennes sont victimes de violences sexuelles au moins une fois dans leur vie. Ces chiffres sont en deçà de la réalité, certaines survivantes ne pouvant demander de l'aide. Selon la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH), on constate également que les violences sexuelles liées au conflit ont été massives.

Aucun chiffre officiel n'existe à ce sujet. La répression de ces crimes et la réparation due aux survivantes est un défi majeur pour l'Etat malien dont la stabilité et la crédibilité reposent sur la capacité de l'institution judiciaire à être à la hauteur de ces enjeux. Il est nécessaire de rendre justice à ces survivantes en leur assurant une prise en charge (PEC) holistique, mettant l'accent sur la réponse pénale.

Dans ce contexte, JUGE vise à atteindre des changements précis en termes de comportement pour lutter contre l'impunité en matière de VBG et contribuer à l'éradication de ces violences. Les changements porteront sur l'attitude des autorités, des acteurs de la chaîne pénale et de la société civile. Le projet sera mis en œuvre à Bamako, Gao et Koulikoro et aura une durée de 24 mois.

ACTIONS EN 2020 ◀

- **Renforcement des partenaires sur les techniques de co-formation** en matière de VBG, pour assurer la qualité, la pérennité et la duplication des formations.
- **Formations des acteurs de la chaîne pénale**, organisées pour une plus grande fluidité et efficacité dans le traitement des dossiers.
- **Formation ciblée des avocats sur la prise en charge et l'écoute des survivantes de VBG**, la constitution du dossier, les actes d'enquête à solliciter ainsi que les stratégies procédurales.
- **Renforcement des connaissances juridiques des parajuristes** notamment sur les violences sexuelles liées au conflit et l'avant-projet de loi contre les VBG.
- **Référencement et prise en charge holistique** (juridique, médicale et psychosociale) des survivantes de VBG.
- **Promotion et valorisation d'une assistance *pro bono*** afin d'assurer la durabilité de l'activité d'assistance judiciaire (AJ).
- **Actions de plaidoyer afin de renforcer le cadre légal par l'adoption d'un texte d'incrimination des VBG et l'élargissement du pôle judiciaire anti-terroriste** aux infractions de crimes de guerre et de torture, de crimes contre l'humanité et de génocide, comprenant les violences sexuelles.
- **Renforcement des connaissances des responsables de projet de WiLDAF et ASF Mali en lien avec l'utilisation des médias.**
- **Renforcement des connaissances des leaders communautaires et religieux en matière de VBG.** L'engagement de ces figures d'autorité est une des clés de la réussite des actions au niveau communautaire.
- **Sensibilisation de la population, notamment des femmes, en matière de VBG.** Des actions seront menées afin de sensibiliser les femmes et leurs communautés sur leurs droits et diffuseront l'avant-projet de loi contre les VBG.

► RÉSULTATS ATTENDUS

- Les femmes survivantes de VBG ont bénéficié d'une prise en charge holistique et adéquate de leur dossier conduisant à la condamnation des présumés responsables et à la réparation de leur préjudice
- Des actions de plaidoyer, de veille et de sensibilisation ont influencé les politiques publiques et les attitudes sociales concernant le respect des droits des femmes et les VBG

► OBJECTIFS

JUGE a été conçu avec l'objectif général de **renforcer le respect des droits de l'Homme et participer à la consolidation de la démocratie au Mali.**

L'objectif spécifique consiste à **lutter contre les VBG et l'impunité de leurs auteurs.** Poursuivre les auteurs de VBG permettra de rendre justice aux survivantes, crédibiliser l'action de la justice étatique et promouvoir la confiance des citoyens envers les institutions. Ces objectifs permettront également de soutenir ASF Mali et WiLDAF et de renforcer leur rôle et leur stratégie dans la lutte contre l'impunité des VBG.



► LES PARTENAIRES ET BAILLEURS

WiLDAF et ASF Mali sont étroitement associées à la mise en œuvre du projet et ont été choisies en raison de leur rôle clé dans la prévention, l'investigation et la condamnation des VBG. L'Union Européenne assure le financement principal de ce projet.





ProFOTO

Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture au Mali

► DESCRIPTION DU PROJET

Le système pénitentiaire malien est confronté à de nombreux défis : surpopulation carcérale, absence de séparation catégorielle des détenus, imperfection des dispositifs sécuritaires, insuffisante formation du personnel, déficit de contrôle de la durée et des conditions de détention des personnes privées de liberté et inefficacité de la politique de réinsertion. Cette situation est propice au développement de comportements inadaptés au détriment des détenus, alors même que les 59 centres pénitentiaires au Mali connaissent une dégradation quasi constante, accentuée par la crise multidimensionnelle qui perdure depuis 2012.

En amont, les forces de police et de gendarmerie sont aussi confrontées à un manque drastique de moyens et à un déficit de formation pouvant conduire dans certains cas à des actes de torture et des mauvais traitements infligés aux personnes suspectées. Celles-ci se retrouvent privées de liberté bien souvent au-delà des délais légaux, dans des conditions indignes, alors même que la "religion de l'aveu" peut conduire à des pratiques condamnables.

Dans ce contexte, ASF France considère que le contrôle systématique des lieux privés de liberté et la formation des acteurs de justice constituent des moyens efficaces pour obtenir du Mali le respect de ses engagements internationaux, et notamment, la Convention des Nations unies contre la torture et de son protocole facultatif, ratifiés respectivement le 26 février 1999 et le 12 mai 2005.

► ACTIONS EN 2020

- **Formation des agents des forces de l'ordre et du personnel pénitentiaire** afin de prévenir tout acte de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- **Formation des acteurs de la chaîne pénale** afin d'éliminer les actes de torture et de mauvais traitements et de lutter contre la surpopulation carcérale, conformément aux mécanismes internationaux, régionaux et nationaux.



- **Actions de plaidoyer** à destination des autorités politiques, des conseillers techniques et des cadres des départements clés afin d'inciter l'Etat malien à remplir ses obligations en matière de prévention de la torture.
- **Renforcement de capacités des membres de la Commission Nationale des droits de l'Homme (CNDH)** sur la réalisation de visites dans les lieux de détention, la torture et les techniques d'enquête et de reporting

► RÉSULTATS ATTENDUS

- Les acteurs de la chaîne pénale, les agents des forces de l'ordre et le personnel pénitentiaire ont renforcé leurs connaissances juridiques et leurs capacités en matière de prévention des actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Des actions de plaidoyer incitant l'Etat malien à remplir ses obligations concernant la prévention de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ont été mises en œuvre.
- Les capacités techniques du mécanisme national de prévention de la torture ont été renforcées.

► OBJECTIFS

- **Objectif général** : Contribuer à la prévention des actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants afin d'améliorer l'Etat de droit au Mali
- **Objectif spécifique** : Promouvoir une meilleure connaissance et application des dispositifs de prévention de la torture par le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale et le plaidoyer pour la prévention de la torture dans les lieux de privation de liberté.



► LES PARTENAIRES ET BAILLEURS

La CNDH, institution nationale des droits de l'Homme et Mécanisme National de Prévention de la torture, sera associée à ASF France et ASF Mali pour mettre en œuvre ce projet. Le fonds spécial de l'OPCAT (Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture) soutient le projet.





MAJC : MOBILISATION DES ACTEURS ET ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES CAMBODGIENNES

► DESCRIPTION DU PROJET

Le projet MAJC, débuté en novembre 2018, est mis en oeuvre dans la Province de Battambang, au Cambodge. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec deux acteurs cambodgiens : une association de la société civile, Banteay Srei et un acteur institutionnel, le Département Provincial des Affaires Féminines (DPAF). Le MAJC entend renforcer l'Etat de droit au Cambodge pour une société protectrice des droits des femmes et des jeunes filles. Plus spécifiquement, le MAJC cherche à contribuer à la promotion et la protection des droits des femmes et des jeunes filles, notamment leur droit d'accès à la justice, et à la réduction des violences basées sur le genre (VBG) dans la province de Battambang.

La finalité du projet est de favoriser l'accès à la Justice des femmes victimes de VBG grâce à une prise en charge adéquate d'une part, et de sensibiliser la communauté aux droits des femmes et aux violences qu'elles subissent d'autre part. Pour cela le projet intervient à différentes échelles – au niveau de la Province, des districts et des villages– et s'adresse à une diversité d'acteurs, qu'ils soient acteurs de la chaîne pénale, acteurs associatifs ou membres des communautés



► ACTIONS EN 2020

- **Assistance judiciaire** pour les femmes et les jeunes filles victimes de violations de leurs droits et/ou de violences basées sur le genre.
- **Une session de formation** de renforcement des capacités juridiques à destination de nos partenaires.
- **Des ateliers communautaires et des émissions radiophoniques** de sensibilisation sur les droits des femmes et des filles.
- **Des tables rondes** sur l'accès à la Justice des femmes et des jeunes filles.
- **Des formations pour les acteurs clés**, à l'échelle des districts, sur le droit d'accès à la justice des femmes et des jeunes filles victimes de violations de leurs droits et de VBG



► RÉSULTATS ATTENDUS

- Les femmes et les jeunes filles victimes de violations de leurs droits et/ou de VBG reçoivent une prise en charge adéquate et d'avoir accès à la justice
- La communauté est sensibilisée et mobilisée aux droits des femmes, notamment à celui d'accès à la justice, et à la nécessité d'éradiquer les violences basées sur le genre.

► OBJECTIFS

- **Objectif principal** : Renforcer l'état de droit au Cambodge pour une société protectrice des droits des femmes et des jeunes filles.
- **Objectif spécifique** : Contribuer à la promotion et la protection des droits des femmes et des jeunes filles, notamment leur droit d'accès à la justice, et à la réduction des violences basées sur le genre dans la province de Battambang



► LES PARTENAIRES ET BAILLEURS

Une organisation cambodgienne, Banteay Srei, et le Département Provincial des Affaires Féminines de la province de Battambang sont associés à la mise en oeuvre du MAJC. Ce projet est soutenu par la Région Occitanie, la Fondation Raja-Marcovici, l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, l'Organisation Internationale de la Francophonie, à travers le Fonds francophone pour les droits de l'Homme « Martine ANSTETT » (FFDH), le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité et la Fondation Un Monde par Tous.





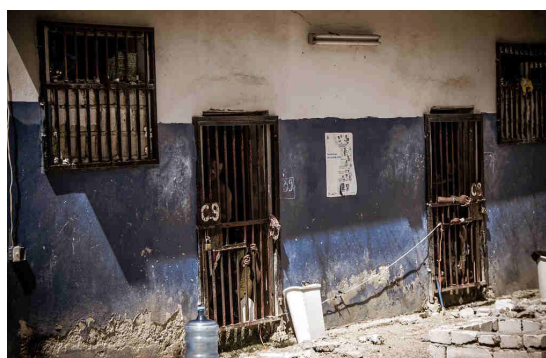
IMPLIC :

IMPLICation et participation des acteurs pour la protection des droits des personnes privées de liberté

► DESCRIPTION DU PROJET

Avec un taux d'occupation de 358% en 2017, soit 1,43 mètre carré par prisonnier, la problématique de la surpopulation carcérale est criante en Haïti. Selon la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, la surpopulation est principalement due au nombre élevé d'arrestations arbitraires et au recours fréquent à la détention préventive. La détention préventive prolongée représente entre 70 et 80% des détentions au niveau national. Ces 20 dernières années, diverses actions ont été entreprises par le gouvernement, par des acteurs locaux et par des organisations internationales. Le cadre légal a été enrichi avec la ratification de conventions et traités internationaux, l'adoption de lois progressistes et la mise en branle d'un vaste projet de réforme pénale. Les dysfonctionnements persistent pourtant dans le système judiciaire du fait notamment de la méconnaissance et la non-application des règles de droit. La majorité de la population, notamment les personnes les plus vulnérables, n'ont pas accès au droit et en sont les premières victimes. Les programmes d'assistance légale financés temporairement dans le cadre des Bureaux d'Assistance Légale (BAL) ont permis d'améliorer le respect des droits ; ils ne parviennent cependant pas à combler les lacunes du système pour offrir de manière durable un véritable accès à la justice.

Ainsi, IMPLIC a été conçu en partenariat avec le Bureau des Droits Humains en Haïti (BDHH), pour répondre à ces problématiques avec comme objectif de contribuer au renforcement de l'Etat de droit et au respect des droits de l'Homme en Haïti. Plus spécifiquement le projet entend contribuer à la défense et à la protection des droits des personnes privées de liberté par l'implication et la participation des acteurs nationaux en Haïti. Ce sont la société civile et les acteurs nationaux qui permettront un changement dans les comportements et un renforcement durable de la protection et de la défense des droits des personnes privées de liberté.



Contribuer au respect des droits vise à réduire l'impunité pour les violations de ces droits et à ramener l'Etat face à ses obligations ; c'est en ce sens que l'action participe au renforcement de l'Etat de droit et des droits de l'Homme.

Le projet a été conçu pour une durée de 28 mois et sera mis en oeuvre dans la zone Métropolitaine (Port-au-Prince, Croix-des-Bouquets) et le Département du Sud (Les Cayes, Aquin, Coteaux).

► ACTIONS EN 2020

- Sessions de formation à destination des OSC et défenseurs des droits de l'Homme sur la défense et la protection des droits civils et politiques des personnes privées de liberté
- Renforcement de capacités du BDHH et autres acteurs impliqués dans l'assistance légale sur le fonctionnement du système interaméricain des droits de l'Homme
- Développement d'activités d'assistance légale à destination des personnes privées de liberté afin de favoriser l'accès au droit et à la Justice des personnes privées de liberté
- Sessions de formation à destination des acteurs de la chaîne pénale haïtienne
- Production d'outils de sensibilisation du grand public avec la création de capsules vidéo, de pièce de théâtre et d'exposition artistique portant sur les droits des personnes privées de liberté
- Création de deux outils durables: un guide de bonnes pratiques à destination des acteurs de l'assistance légale en Haïti et un rapport sur les enjeux de la réforme pénale.

► RÉSULTATS ATTENDUS

- Les capacités techniques des organisations de la société civile et défenseurs des droits de l'Homme sont renforcées et ceux-ci sont en mesure d'assurer un accès à la Justice effectif pour les personnes privées de liberté.
- L'ensemble des acteurs nationaux agissent en synergie pour la protection des droits des personnes privées de liberté et sont en mesure de suivre et d'influencer des changements.



► OBJECTIFS

- **Objectif principal** : contribuer au renforcement de l'Etat de droit et au respect des droits de l'Homme en Haïti.
- **Objectif spécifique** : : contribuer à la défense et à la protection des droits des personnes privées de liberté par l'implication et la participation des acteurs nationaux en Haïti



► LES PARTENAIRES ET BAILLEURS

Le Bureau des Droits Humains en Haïti (BDHH) est associé à la mise en oeuvre du projet IMPLIC. La délégation de l'Union Européenne en Haïti soutient le projet.



GRÈCE : SAMOS LEGAL CENTRE

► DESCRIPTION DU PROJET

Samos, île de la mer Égée, est située face à la côte turque. Elle compte le deuxième plus grand nombre de migrants: plus de 8 000 réfugiés et migrants résident sur l'île, alors que le camp a une capacité d'accueil n'allant que jusqu'à 650 personnes. Depuis janvier 2019, le Centre juridique de Samos fournit une assistance juridique aux demandeurs d'asile et travaille avec des avocats et experts juridiques nationaux et internationaux (avocats grecs inclus).

Quotidiennement, le Legal Centre accueille les demandeurs d'asile présents sur l'île de Samos. L'équipe sur place délivre des conseils juridiques, mais également un accompagnement judiciaire sur différentes procédures..



► ACTIONS EN 2020

- **Information et conseil juridique** sur la procédure d'asile et les différents moyens d'action
- **Préparation aux entretiens de demande d'asile**
- **Rédaction de mémorandum** à destination des instances nationales, de première instance ou d'appel.
- **Identification et orientation** des cas de personnes en situation de vulnérabilité
- **Ateliers d'information et de sensibilisation** à destination des personnes LGBTI et des femmes

► RÉSULTATS ATTENDUS

- Fournir une assistance juridique aux demandeurs d'asile sur l'île grecque de Samos.
- Veiller à ce que les personnes en situation de vulnérabilité bénéficient d'un soutien adéquat et adapté à leurs besoins.

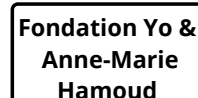
► OBJECTIFS

- Contribuer à garantir le droit d'asile et protéger les droits fondamentaux des demandeurs d'asile.



► LES PARTENAIRES ET BAILLEURS

L'organisation Samos Volunteers ainsi que Open Society Foundations, Aid Hoc, Help Refugees, le cabinet d'avocat DLA Piper, les fondations Pour un Autre Monde (Fondation PAM) et Yo et Anne-Marie Hamoud ont apporté leur soutien au projet de Legal Centre à Samos



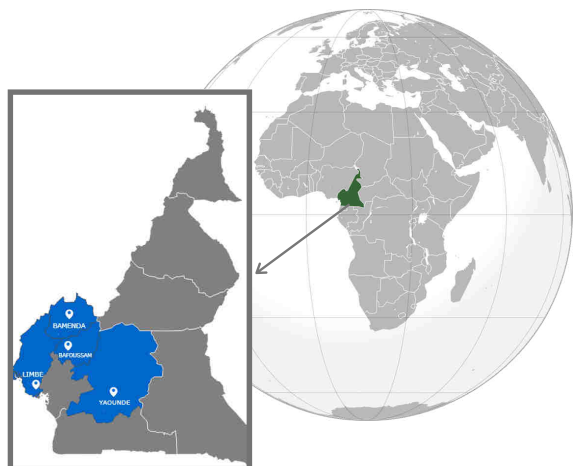


RECAJUD

Renforcement des capacités de la société civile camerounaise pour l'accès à la justice des personnes en détention

► DESCRIPTION DU PROJET

De manière générale, le système législatif camerounais offre un cadre plutôt protecteur en ce qui concerne les droits de l'Homme. Ce cadre a été renforcé en 2007 avec l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale et des dispositions relatives aux conditions de détention, qui offrent une protection accrue : *habeas corpus*, restriction des cas de garde à vue et de détention provisoire ; et l'adoption d'une loi portant organisation de l'assistance judiciaire en 2009. Concernant l'accès à la justice et les conditions de détention, le Plan d'Action National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme au Cameroun (2015-2019) entend œuvrer vers un renforcement du respect des droits des personnes détenues. Dans le but de lutter contre le surpeuplement des prisons et les mauvaises conditions de détention, la loi 2016-7 du 12 juillet 2016 a introduit les peines alternatives dans le Code Pénal camerounais, mais la loi est donc inapplicable dans les faits.



Dans ce contexte, la situation des plus vulnérables – notamment les personnes LGBTI, les femmes et les mineurs – s'avère préoccupante.

RECAJUD vise à renforcer les capacités des membres de la chaîne judiciaire dans la protection et la prise en charge des personnes privées de liberté, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité, et à promouvoir la mise en application des peines alternatives.

Le projet RECAJUD se décline donc en deux axes d'intervention principaux :

1. Promotion des droits des détenus et prise en charge des cas les plus emblématiques (pas de mandat de dépôt, durée de la détention préventive expirée, personnes discriminées, etc.)
2. Promotion de l'exercice effectif des peines alternatives pour les cas en relevant.

► ACTIONS EN 2020

- **Formation des acteurs de la chaîne pénale** aux règles garantissant les droits des personnes privées de liberté, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité
- **Consultations juridiques gratuites** au sein des prisons et prise en charge de cas
- **Tables rondes** sur l'accès à la justice et les peines alternatives pour les personnes privées de liberté
- **Plaidoyer auprès des autorités** pour la signature du décret d'application et/ou l'application effective des peines alternatives
- **Campagne de sensibilisation** sur les droits des personnes privées de liberté

Le projet sera mis en œuvre à Bafoussam, Bamenda, Limbe et Yaoundé et aura une durée de 18 mois.

► LES PARTENAIRES ET BAILLEURS

Le Réseau camerounais des organisations des droits de l'Homme (RECODH) sera associé à la mise en œuvre du projet RECAJUD. Le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) soutient le projet.



PROGRAMME DES FORMATIONS ASF FRANCE 2020

INFORMATIONS PRATIQUES

- ✓ ASF France est un organisme de **formation déclaré**
- 🕒 Nos formations rentrent dans le **cursus de la formation continue des avocats**
- 📄 Pour les avocats français demandant une prise en charge de leurs frais par une OPCA (FIFPL), **les documents demandés vous seront fournis par ASF France**

En tant qu'organisme de formation, ASF France est référencée dans **Data-Dock**.



Contact et inscription :
formations@avocatssansfrontieres-france.org - 0534 31 17 83

FORMATIONS RÉSERVÉES **AUX ADHÉRENTS**

FORMATION DE FORMATEURS - FONDAMENTAUX

FORMATION DE FORMATEURS - RENFORCEMENT

FORMATIONS ACCESSIBLES **À TOUS**

PLACE DES VICTIMES DEVANT LA CPI - FONDAMENTAUX

DROIT D'ASILE / DROITS DES ÉTRANGERS

DÉFENSE PÉNALE DANS LES SYSTÈMES DU COMMON LAW

INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX

SYSTÈMES AFRICAIN EUROPÉEN DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

PLACE DES VICTIMES DEVANT LA CPI - RENFORCEMENT

Les dates des formations seront diffusées sur les réseaux sociaux d'ASF France

La francophonie, ce sont tout d'abord des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français. Dès les premières décennies du XXe siècle, des francophones prennent conscience de l'existence d'un espace linguistique partagé, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel. Ils se sont constitués depuis en une multitude d'associations et regroupements dans le but de faire vivre la francophonie au jour le jour.

- **L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)** a souhaité que la société civile et ses organisations deviennent des partenaires de la Francophonie.
- C'est ainsi qu'elle a **labélisé un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales**, dont ASF France, qui ont auprès d'elle un statut consultatif.
- Ces organisations sont réparties en **4 groupes** :
 1. Langue française, diversité culturelle et linguistique
 2. Paix, démocratie et droits de l'Homme
 3. Education, formation, enseignement supérieur et recherche
 4. Coopération économique, développement durable et solidarité.

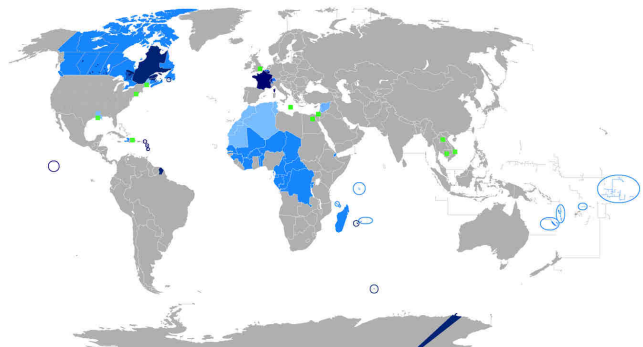


RÉALISATIONS EN 2019

- Participation au 30 ans de la Convention internationale des droits des enfants, organisée par les acteurs de la société civile francophone à Paris.
- Participation à 2 jours de rencontre avec le Comité de suivi de la Conférence des OING de la Francophonie afin de préparer le plan d'action 2020.
- Organisation de la journée conférence-débats autour de la problématique des **Enfants sans identité** à l'occasion des 30 ans de la Convention internationale des droits des enfants.

PERSPECTIVES EN 2020

- Approfondir les relations entre les sociétés civiles des différents pays Francophones
- Œuvrer à des projets communs permettant des progrès effectifs de l'Etat de droit
- Organisation de la XIIème Conférence OING de la Francophonie



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS ASF FRANCE

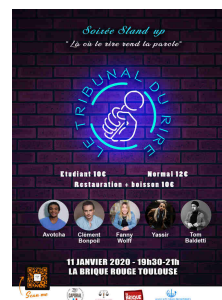
11 JANVIER 2020

LE TRIBUNAL DU RIRE LA BRIQUE ROUGE - EMPALOT

Dans le cadre de leur projet d'étude, les étudiants de l'OME (école événementielle), réalisent un événement en faveur d'Avocats Sans Frontières France.

Le Tribunal du Rire est une soirée stand-up au cours de laquelle, 5 humoristes toulousains se relaient sur scène pour un moment d'échange, de convivialité mais surtout de rire.

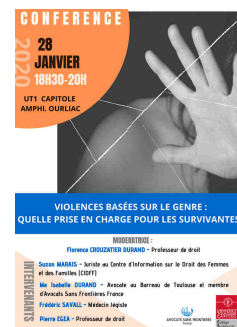
L'intégralité des fonds recueillis lors de cette soirée seront reversés à l'association



28 JANVIER 2020

CONFÉRENCE "VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE : QUELLE PRISE EN CHARGE POUR LES SURVIVANTES ? UT1 CAPITOLE TOULOUSE - AMPHITHÉÂTRE OURLIAC

Organisée par des étudiantes de Master de l'Université Capitole 1 de Toulouse, cette conférence est en adéquation avec la campagne de dons 2019 de l'association. Au cours de cette soirée, 4 spécialistes en droit (professeur de droit, juriste, avocate, médecin légiste) échangeront autour de la problématique de la prise en charge des survivantes aux violences basées sur le genre.



20 JUIN 2020

JOURNÉE INTERNATIONALE DES REFUGIÉS



28-30 OCTOBRE 2020

CONVENTION NATIONALE DES AVOCATS PORTES DE VERSAILLES - PARIS

La CNA est la manifestation la plus importante organisée par la profession d'avocats. Pour la 8ème édition, des assemblées plénières, des colloques, des ateliers de formation et un grand salon professionnel seront au programme. De nombreuses personnalités du monde politique et économique participeront à cet événement.



AUTOMNE 2020

12ÈME CONFÉRENCE DES OING DE LA FRANCOPHONIE



11-13 NOVEMBRE 2020

PARIS PEACE FORUM GRANDE HALLE DE LA VILLETTE - PARIS

Depuis 3 ans, l'événement rassemble des dirigeants et des acteurs de la société civile du monde entier pour faire avancer les solutions concrètes de gouvernance mondiale.



NOVEMBRE 2020

FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME GENEVE



11-12 DECEMBRE 2020

18ÈME SOMMET DE LA FRANCOPHONIE TUNIS



FIN 2020

35ÈME CONGRES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX



WORLD JUSTICE FORUM

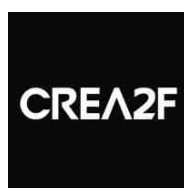


ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE

BAILLEURS & PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



SOUTIEN PRIVÉ & MÉCÉNAT



PARCE QUE LA JUSTICE

POUR LES FEMMES

NE DOIT PAS

CONNAÎTRE

DE FRONTIÈRES

*Avocats Sans Frontières France agit pour
rendre justice aux femmes victimes de violences.*

AIDEZ NOUS À FAIRE VALOIR

LEURS DROITS

Faites un don, scannez !



ou rendez-vous sur :

[www.helloasso.com/associations/avocats-sans-frontieres-](http://www.helloasso.com/associations/avocats-sans-frontieres-france)

france



AVOCATS SANS FRONTIÈRES
France

Là où la défense n'a plus la parole





AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Afin de la défendre, il a fallu la défendre

Le savez-vous ?

Au Mali 35% des femmes sont victimes de viol au moins une fois dans leur vie.

Au Nigeria 46% des femmes estiment normal que leur mari les battent.

Au Cambodge 50% des dossiers pris en charge par ASF France concernent des cas de femmes et jeunes femmes victimes de viols. Les 50% restant traitent de procédure de divorce suite à un abandon et/ou des violences conjugales.

Au Tchad 90% des femmes ont subi des violences physiques, morales ou psychologiques.

C'est pourquoi...

Dans chacun de ces pays, Avocats Sans Frontières France s'associe à des partenaires locaux pour lutter contre ce fléau en mettant en place des actions destinées à venir en aide aux victimes :

- aide juridique gratuite
- campagnes de sensibilisation
- formations des acteurs de la chaîne pénale pour une meilleure prise en charge
- centres d'accueil des survivantes

AIDEZ NOUS À FAIRE VALOIR LEURS DROITS !

JE FAIS UN DON À ASF France

☐ J'apporte un soutien ponctuel

☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ Autre montant : €

Merci de joindre un chèque Bancaire ou Postal à l'ordre d'ASF France

☐ J'apporte un soutien régulier par prélèvement automatique
À partir du (date) j'autorise ASF France à prélever sur mon compte :

Chaque mois : ☐ 10 € ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ Autre montant : €

Chaque année : ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 150 € ☐ Autre montant : €

Merci de compléter l'autorisation de prélèvement automatique, puis de la retourner à ASF France en y joignant un RIB

Nom du titulaire du compte à débiter :

Nom et adresse de la Banque :

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N°DU COMPTE	CLÉ RIB

Prénom & Nom* ou Nom de l'organisme** :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse mail :

Date : Signature

Merci de retourner ce bulletin à l'adresse de ASF France : 8 rue PriEURé - 31000 TOULOUSE

*Dédaction d'impôts pour les personnes physiques : Conformément à l'article 200 CGI, 66% du montant des dons faits à ASF France sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Un don de 50€ ne vous coûtera que 17€. Un don de 100€ ne vous coûtera que 34€.

**Dédaction d'impôts pour les entreprises : Conformément à l'article 238 bis CGI, 60% du montant des dons faits à ASF France sont déductibles de vos impôts sur les sociétés. Un don de 300€ ne vous coûtera que 120€.





AVOCATS SANS FRONTIERES

France

Là où la défense n'a plus la parole

ADRESSE :

**8 RUE PRIEURÉ
31000 TOULOUSE**

TÉLÉPHONE :

+33 (0)5 34 31 17 83

E-MAIL :

INFO@AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG

SITE INTERNET :

WWW.AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG

SUIVEZ NOUS SUR : @ASFFRANCE

